



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfm@gers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

Mercredi 24 juin 2015

Assemblée nationale salle Victor Hugo 101 rue de l'université 75007 Paris

POUR L'INTERDICTION DES NEONICOTINOÏDES

Forum organisé par Delphine BATHO, Gérard BAPT et Jean Paul CHANTEGUET

Madame, Monsieur, Bonjour,

Au nom des collègues qui vivent exclusivement de leur métier d'apiculteur et qui m'ont donné mandat pour les représenter, je vous remercie d'avoir organisé cette rencontre.

Afin que les choses soient très claires, je vous demande de faire tout votre possible pour une interdiction totale, pendant au moins quatre ans, de tous les NÉONICOTINOÏDES, sous toutes les formulations, pour tous les usages, sur toutes les cultures.

I. Première chose indispensable à savoir :

Les insecticides NÉONICOTINOÏDES sont couramment affublés de deux qualificatifs :

- Neurotoxiques,
- Et tueurs d'abeilles.

Cela ne veut pas dire que les autres insecticides ne sont ni neurotoxiques, ni tueurs d'abeilles.

Si je pouvais vous convaincre de cette évidence, mes collègues apiculteurs professionnels qui vivent au quotidien cette stupéfiante catastrophe écologique, auraient déjà une première et très forte satisfaction.

II. Deuxième chose importante.

Dans l'océan des molécules utilisées, les NÉONICOTINOÏDES ne sont pas seuls responsables de la mortalité, la disparition, les perturbations et les anomalies de comportement qui ont conduit depuis 70 ans à la situation d'aujourd'hui.

Disant cela, il faut bien préciser le vocabulaire utilisé. Pas seuls ne signifie pas du tout que ces insecticides ne tuent pas les abeilles. Il signifie simplement que d'autres peuvent tuer aussi.

C'est parce que l'évaluation de la toxicité abeille est mal faite depuis trop longtemps que les NÉONICOTINOÏDES ont pu passer au travers des mailles du filet.

III. Troisième et indispensable correction technique :

Dans le lot des approximations, il est dit que les NÉONICOTINOÏDES sont les seuls produits utilisés à faible doses, et les seuls responsables de non-retour à la ruche, mortalités et disparitions d'abeilles à dose dites « sub-létales ».

C'est faux.

La DELTAMÉTHRINE est le PYRÉTHRINOÏDE le plus connu. Elle est utilisée en pulvérisation sur la totalité du champ entre 5 et 13gr/hectare selon le parasite concerné.

L'Imidaclopride en enrobage de semence, c'est-à-dire concentré dans la graine, est utilisée environ à 50gr/hectare. En pulvérisation plein champ on est entre 100 et 200gr/hectare.

En résumé, la dose/hectare des NÉONICOTINOÏDES en traitement foliaire est de 8 à 30 fois plus importante que celle des PYRÉTHRINOÏDES.

Quant au non-retour à la ruche, il a été mis en évidence il y a plus de 30 ans. Tous les spécialistes savent bien que c'est un phénomène habituel et banal qui ne concerne pas que le THIAMÉTOXAN mais de très nombreux produits phytosanitaires.

IV. Quatrième point :

Du fait de leur propriété systémique, l'utilisation avant fleurs ou en enrobage de semences des insecticides NÉONICOTINOÏDES aurait dû élarger à la réglementation qui concerne tous les produits phytosanitaires utilisés en pulvérisation, sur cultures et/ou adventices fleuries.

La question avait été posée par écrit à la DGAL par l'INRA il y a déjà 30 ans. Comme il n'y a jamais eu de réponse, je vous invite à la reposer.

C'est une question absolument fondamentale dès lors qu'on veut comprendre ce qui se passe réellement avec cette famille de produits.

Après ces 4 points techniques, je me limiterai à deux points politiques :

1) Le premier blocage politique concerne le dossier de la disparition des abeilles et des pollinisateurs en particulier :

Depuis plus de 15 ans, il n'y a eu que des interdictions partielles. La situation est bloquée.

À chaque nouvelle interdiction partielle, il y a moins de miel, davantage d'anomalies de comportements des colonies et toujours plus de mortalités de ruches.

« C'est bien la preuve que les produits phytosanitaires en général et les insecticides NÉONICOTINOÏDES en particulier n'ont aucune responsabilité dans la disparition des abeilles » affirment les uns.

« C'est bien la preuve que les interdictions partielles ne sont pas suffisantes et qu'il faut une interdiction totale » soutiennent les autres pendant que la catastrophe écologique se poursuit.

Le seul moyen de trancher, c'est l'interdiction totale.

Il ne s'agit surtout pas de mettre les agriculteurs face à des impasses techniques. Le remède serait pire que le mal. Les cultures doivent pouvoir continuer à être protégées à l'aide de la kyrielle de produits à disposition. C'est indispensable à court terme.

Il s'agit simplement de sortir du blocage et de trancher clairement la question :

- N'y-a-t-il que les NÉONICOTINOÏDES qui sont à incriminer ou ne faut-il pas regarder la réalité en face et admettre que la plupart des produits phytosanitaires, du fait de la carence dans leur évaluation, surtout en utilisation pleine fleurs, ont leur part de responsabilité dans la disparition des abeilles et des pollinisateurs ?

Cette mesure conduira inévitablement à ouvrir la première question politique : **comment faire pour protéger efficacement les cultures, sans impacter l'environnement en général et les pollinisateurs en particulier ?**

Si on persiste à toujours éluder la question, il n'y a aucune chance de trouver un jour une réponse.

2) Le deuxième blocage politique concerne le dossier de la pollution de l'environnement en général :

Toutes les analyses le démontrent depuis 30 ans : quelle que soit la région, cultivée au sauvage, plaine ou montagne, ville ou campagne, les pollens ramenés par les abeilles à la ruche sont fortement contaminés par de nombreux produits phytosanitaires.

Ce sont les fongicides qui sont le plus souvent retrouvés.

C'est la deuxième question politique qui vous concerne au premier chef : **est-il admissible que des molécules dispersées dans la nature, (y compris les NEONICOTINOÏDES mais pas seulement), se retrouvent à des dizaines ou des centaines de kilomètres de leur lieu d'épandage ?**

Si le politique répond « non, ce n'est pas admissible », il faudra, à plus ou moins longue échéance, trouver des alternatives techniques.

Ce n'est que si le politique répond « oui, c'est tout à fait admissible », qu'il faudra demander aux scientifiques d'étudier les détails tels que : *quelle est la dangerosité éventuelle de cette pollution, à court, moyen ou long terme, sur les humains, les animaux à sang chaud et à sang froid, et l'environnement en général.*

Je suis à votre disposition pour vous fournir davantage de précisions. En attendant, je vous invite à consulter les deux photocopies que je vous ai apportées :

- ❖ La première copie date de 1948 au cas où je n'aurais pas été assez convaincant pour expliquer que les problèmes n'ont pas commencé il y a 15 ans avec les NÉONICOTINOÏDES.

Vous trouverez au verso le premier questionnaire rédigé à l'époque par le laboratoire de phytopharmacie de Versailles. Vous pourrez comparer avec tous ceux qui ont suivi.

En politique, quand on veut enterrer un problème, il paraît qu'on crée une commission. Dans le dossier phyto/abeilles, on envoie un questionnaire aux apiculteurs.

- ❖ La deuxième copie date de 1987 et concerne les résidus retrouvés dans les pollens, en plaine et en montagne. La désinformation sur la bonne santé des abeilles en ville n'avait pas encore été inventée.

Qui est assez aveugle pour ne pas voir que la question de la contamination permanente et généralisée du « bol alimentaire » des abeilles devrait être un préalable obligatoire à la moindre discussion sur le sujet ?

Cela concerne les homologations et les expérimentations de terrain.

Cela concerne aussi et avant tout la réflexion politique.

Je vous encourage à consulter les dernières analyses de l'ITSAP sur ce sujet.

Vous pourrez mesurer ainsi à quel point la situation s'est dégradée depuis 1987.

Le passage obligé pour sortir de la catastrophe écologique à laquelle on assiste depuis des années, c'est bien l'interdiction totale de tous les NÉONICOTINOÏDES, sur toutes les cultures, sous toutes les formulations.

La mesure d'accompagnement tout aussi indispensable pour ne pas mettre les agriculteurs dans une impasse technique suicidaire, c'est de veiller, avec les instituts techniques concernés, à ce qu'ils disposent de suffisamment d'alternative avec les autres molécules homologuées pour pouvoir lutter efficacement contre les ravageurs.

Pour le SPMF, Le président, Joël Schiro. Mercredi 24 Juin 2015

À la suite de ce forum, nous avons envoyé le mail de remerciements suivant :

Bonjour,

Je tiens à vous remercier encore pour votre invitation au forum organisé le 24 Juin dernier.

Vous trouverez en PJ notre intervention pour relecture et diffusion à votre convenance.

Comme il n'a pas été possible de répondre aux nombreuses questions posées à la suite des exposés, je tiens à vous apporter les précisions suivantes :

- Il a été fait référence à plusieurs reprises à la notion « d'expert indépendant ». Sur ce sujet, il y a deux cas de figure :
 - Dans le domaine scientifique, l'expert indépendant existe bien entendu, mais il est rarissime. Le plus souvent, soit on a affaire à un véritable expert dont l'indépendance n'est pas garantie, soit on trouve de véritables indépendants dont les qualités d'expertise peuvent être insuffisantes.
 - Dans le domaine technique, l'expert indépendant existe aussi mais, comme généralement il ne publie pas dans les revues scientifiques, il n'est pas toujours aisé de mettre la main dessus.

Sur le dossier abeille comme d'ailleurs sur plusieurs autres, la question de l'indépendance de l'expertise est une vraie difficulté dont le politique doit être conscient.

- L'hypothèse qui est revenue plusieurs fois selon laquelle les abeilles en ville se portent mieux qu'à la campagne est inexacte. La disparition des abeilles n'est pas un phénomène marginal circonscrit aux zones de culture. C'est une catastrophe écologique majeure qui touche tout le territoire, aussi bien la plaine que la montagne, les cultures et les forêts, les zones humides ou les garrigues. Les parlementaires doivent être conscients que les abeilles en ville ne se portent pas mieux qu'à la campagne.
- Au risque de me répéter, je tiens à insister sur un point : l'interdiction doit être totale. Sinon, c'est inutile. Toutes les interdictions partielles intervenues successivement depuis 1998, par impossibilité de pouvoir comparer, n'ont fait que cristalliser les polémiques. C'est une vraie difficulté pour les instituts scientifiques et techniques qui travaillent sur le sujet. Je vous engage à les consulter sur ce point.
- Une interdiction totale des NEONICOTINOÏDES ne peut se concevoir sans s'assurer que les agriculteurs disposent de solution alternative de façon à ce qu'ils ne soient pas placés devant des impasses techniques.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire....

Avec mes remerciements renouvelés pour votre invitation.....

Cordialement.....